

## INDEX

	Article	Page
Sa Majesté la Reine:		
Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté.....	35	26
Scrutin:		
Cessation des débats après l'appel des députés.....	8	4
Égalité de voix.....	10	4
Inscription au journal des raisons alléguées par l'Orateur lorsqu'il émet un vote prépondérant.....	10	4
Inscription des votes au procès-verbal si cinq députés en font la demande.....	9	4
Interdiction d'entrer dans la Chambre, etc., lorsque l'Orateur met une proposition aux voix.....	12 (2)	5
Interdiction de voter si un député a un intérêt pécuniaire direct dans une question.....	11	4
Le président vote dans les comités plénières chargés de l'étude de bills privés.	107	89
Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.....	35	26
Rejet du vote d'un député ayant un intérêt pécuniaire direct dans une question.....	11	4
Voix prépondérante de l'Orateur.....	10	4
<i>Voy. aussi</i> Votes affirmatifs et négatifs.		
Séances de la Chambre:		
Ajournement à 6 h. ou 10 h. du soir.....	6 (3)	3
Ajournement différé.....	6 (4)	3
L'après-midi, heure d'ouverture.....	2 (1)	1
Le matin durant le débat sur l'Adresse..	2 (2)	1
Le soir, heure d'ouverture.....	6 (1)	3
Le vendredi matin, heure d'ouverture...	2 (1)	1
Secrétaires légistes, Fonctions des.....	87	64